

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Profiter du plateau technique du lycée professionnel :
 - Électricité,
 - Informatique et réseaux,
 - Notion de cybersécurité et d'électronique,
 - Sanitaire et Social.
- Préparer l'attestation de sécurité routière.
- Préparation à la certification PIX.



- Demi-pension,
- Internat filles – Garçons,
- Demi-pension et internat,
- Information sur les transports,
- Dossier de bourses et dossier d'inscription,
- Planning des Stages,
- Association sportive.

Retrouvez toutes ces informations sur le site de l'établissement via le QR Code ou l'adresse internet ci-dessous :



<https://www.lp-ampere-josselin.ac-rennes.fr/>

Lycée professionnel
Ampère



ACADÉMIE
DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité



3^{ème} Prépa-Métiers

Lycée professionnel Ampère
Rue Guéthennoc
B.P. 33
56120 JOSSELIN

Ce.0560019s@ac-rennes.fr

02.97.22.26.77



Préparatoire à la Voie Professionnelle

OBJECTIFS DE LA FORMATION



- Redonner confiance, se remotiver et construire son projet personnel,

- Élargir ses connaissances et s'épanouir à travers un programme original et adapté aux besoins de l'élève,



- Découvrir le monde professionnel au sein du lycée Ampère et autres lycées professionnels.



- entretiens avec des élèves en formation, exploitation des supports multimédias,

- S'orienter, découvrir les formations et principaux diplômes ainsi que la façon de les préparer :

- travail avec le CIO et les Conseiller d'orientation,
- consultation de la documentation mise à disposition par l'ONISEP,
- les forums des métiers...



CONTENU DE LA FORMATION

Durée de la formation : 1 an

Organisation de l'enseignements :

Horaires hebdomadaires : 30 h

Français :	5h00
Mathématiques :	4h30
Histoire, géographie, EMC :	3h00
Enseignements artistiques :	1h00
Langue vivante (2 langues) :	5h30
E.P.S. :	3h00
Sciences et technologie :	3h00
Découverte professionnelle :	5h00
Accompagnement personnalisé :	2h00

STAGE EN ENTREPRISE

Stages d'observation d'une durée totale de 3 semaines (3 fois 1 semaine) pour la découverte des entreprises (confirmation du projet d'orientation).

Possibilité de faire des semaines supplémentaires en fonction des besoins.



VALIDATION DE FIN D'ANNÉE

Le Diplôme National du Brevet : Examen écrit en juin. L'enseignement de découverte professionnelle peut



permettre aux élèves d'obtenir des points supplémentaires pour le Diplôme National du Brevet (DNB).

Poursuite d'études

La poursuite d'études se fait, le plus souvent, en CAP ou en seconde professionnelle. En lycée ou par la voie de l'apprentissage mais n'exclut pas la voie générale ou technologique.